

FORMA CREA
MODULE 6 « CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISE EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

Compétences visées :

- Etre capable de comprendre ce qu'est une entreprise de l'ESS, son mode de fonctionnement et les leviers de sa dynamique
- Etre capable de se poser les bonnes questions : les motivations, les envies, les objectifs personnels et professionnels, jusqu'où on est prêt à aller
- Etre capable de comprendre les particularités de chacune des formes d'entrepreneuriat en ESS (avantages et contraintes)
- Etre capable de comprendre l'importance du projet et ses liens avec la forme d'entreprise choisie
- Etre capable d'apporter une méthode de réflexion appuyée par des outils spécifiques

Objectifs :

- Sensibiliser le public à l'économie sociale et solidaire
- Informer des possibilités que l'ESS offre à la création et/ou la reprise d'entreprise
- Favoriser et faire émerger l'entrepreneuriat dans l'ESS
- Consolider les activités des entreprises de l'ESS (exemple : salariés en CAE) et sécuriser leurs parcours de formation
- Accompagner les porteurs de projets dans la réussite de leurs projets

Durée de la formation : 35 heures

Prérequis :

- Les porteurs de projets suivis par un prescripteur agréé par la Région : Pôle Emploi, CAP Emploi ou Mission Locale
- Avoir suivi le Module 1 « Les fondamentaux de la création d'entreprise » (90 heures)

Contenu :

1. LES VALEURS DE L'ESS :

- Définition de l'économie sociale et solidaire (histoire, spécificités, différences avec les autres types d'entreprises...)
- Les réseaux de l'économie sociale et solidaire
- L'économie sociale et solidaire en pratique : présentation des projets et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Les dispositifs de soutien à l'économie sociale et solidaire

2. LES DIFFERENTES FORMES JURIDIQUES :

2.1 Entreprendre en collectif :

- La dynamique collective d'entreprendre en ESS
- Comment développer son projet ESS ?
- Quels statuts pour entreprendre ?

2.2 Le statut coopératif :

- Les SCOP, les SCIC, les CAE
- Spécificités des formes juridiques
- La gouvernance : les obligations juridiques particulières, fiscales, sociales, ...

2.3 L'entreprise sociale :

- De l'entreprise solidaire à l'entreprise sociale : les origines
- Principes de l'utilité sociale et loi sur l'ESS de 2014

- Compréhension des mécanismes de l'entreprise sociale
- Les avantages : de l'épargne solidaire à la fiscalité réfléchie
- Les contraintes : de la gouvernance au développement durable
- Décryptage du dossier de demande d'agrément ESUS
- Présentation de quelques entreprises sociales

3. LE MANAGEMENT RH DANS L'ESS :

- L'animation d'équipe
- La fonction employeur

4. LES FINANCEMENTS HYBRIDES :

- Identifier ses besoins de financement
- Connaître les solutions de financements hybrides
- Savoir présenter ses demandes de financement
- Cas pratiques

5. L'IMPACT SOCIAL COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL

- Impact social, de quoi parle-t-on ?
- Evaluer l'impact social d'un projet comment s'y prendre ?
- Exposé des 6 étapes de mise en œuvre de la démarche

Organisation et déroulé de la formation :

Organisation de la formation :

- 35 h présentiel ou FOAD synchrone selon le contexte sanitaire
- 5 jours/semaine à temps plein : 9h-12h/13h-17h

Déroulé de la formation :

- Les valeurs de l'ESS : 4 h
- Les différentes formes juridiques : 17h
- Le management RH dans l'ESS : 4h
- Le financement hybride : 6h
- L'impact social comme outil de développement local : 4h

Méthodes et modalités utilisées

- Alternance des enseignements théoriques, cas pratiques et mise en situation professionnelle
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation

Public :

- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi dont ceux relevant des CAE, SCOP, SCIC, Couveuses ; dont les conjoints ou associés du futur chef d'entreprise dont les artistes-auteurs et les intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel
- Jeunes de – 26 ans accompagnés par les Missions locales en démarche d'insertion professionnelle ayant un projet de création/reprise d'entreprise
- Les licenciés économiques
- Les salariés des CAE de moins de 6 mois

Modalités et délai d'accès à la formation :

- La formation pourra se mettre en place dès la constitution d'un groupe de 5 stagiaires (effectif minimum).
- Le délai d'accès est soumis à la constitution de chaque session.

Prix de la formation :

- La formation est gratuite (financée à 100% par la Région Grand Est).

Accessibilité :

- Formation accessible aux PMR et aux travailleurs handicapés

Contact :

CRESS Grand Est
Maria Galland
Chargée de mission formation
m.galland@cress-grandest.org
www.cress-grandest.org
Tél. 06 14 63 80 38